

COMPTE-RENDU

Ordre du jour

1° Délibération concernant la dématérialisation des actes administratifs.

Le conseil délibère à l'unanimité pour autoriser madame le Maire à engager les démarches afin de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité.

2° Présentation des comptes administratifs de la Commune, de l'eau et de l'assainissement.

Après la présentation des différents comptes, le Conseil procède aux votes à l'unanimité.

3° Vote des comptes de gestion de la Commune, de l'eau et de l'assainissement.

Délibérations à l'unanimité.

4° Montant des redevances eau et assainissement.

Après en avoir débattu, le Conseil décide que les redevances suivantes seront appliquées :

Abonnement eau, 52 euros. Consommation, 0.70 le M3

Abonnement assainissement, 45 euros. Tarif consommé, 0.65 le M3, donc inchangé.

Abonnement 2eme compteur, 52 euros également.

5° IAT Secrétaire

Le Conseil décide de passer au coefficient 4 l'indemnité attribuée à la secrétaire de Mairie en 2016.

6° Motion pour la Maternité de Decazeville.

Le Conseil délibère à l'unanimité pour soutenir le centre hospitalier de Decazeville et accepte de verser une subvention exceptionnelle de 25 euros à l'association <Les amis du Tous Ensemble> afin de participer matériellement à leur action.

7° Motion pour le maintien du service du train de nuit Rodez/Paris.

Le conseil approuve et soutien l'action qui s'oppose à toutes les dégradations de service du train de nuit.

8° Questions diverses.

- Demande de déplacement d'un chemin formulée par Madame C.Malbert : un rendez-vous avec le géomètre aura lieu sur le terrain le jeudi 16 février.
- Usine de Méthanisation de Gramat : une réunion d'information est prévue à St Jean Mirabel le 21 février.
- Voirie : Projet d'un petit parking aux Gabarres et réflexion sur la réhabilitation d'un chemin de promenade encombré par la végétation. Des devis seront sollicités.
- Transports scolaires : les accompagnateurs destinés à encadrer les enfants de maternelle ne verront pas leur contrat renouvelé à la rentrée 2017.
- **Réunion publique au sujet de l'eau : Rendez-vous le jeudi 9 mars à 18 heures.**
- Eclairage public : faut-il le laisser fonctionner toute la nuit ?